

[Français]

L'hon. Bryce Mackasey (ministre du Travail):

Années fiscales	*Nombre de demandes
1961/62	2,373,921
1962/63	2,144,321
1963/64	1,946,574
1964/65	1,830,802
1965/66	1,589,163
1966/67	1,619,786
1967/68	1,887,429
1968/69	1,845,559
1969/70	1,930,495
1970/71	2,307,212

*Ces chiffres tiennent compte des demandes initiales et des demandes renouvelées. Les statistiques concernant les demandes formulées par des hommes ou par des femmes ne sont pas tenues séparément.

[Traduction]

L'EMBAUCHAGE À LA GRC

Question n° 2117—**M. Robinson:**

Le nombre de personnes recrutées par la Gendarmerie royale du Canada s'est-il accru au cours des trois dernières années et, dans l'affirmative, de combien?

L'hon. Jean-Pierre Goyer (Solliciteur général): La réponse, en ce qui a trait au ministère du Solliciteur général, est la suivante: L'année financière 1970-1971 accuse un accroissement sur les trois années financières précédentes, qui est indiqué dans les chiffres suivants:

Année financière	Nombre de recrues embauchées
1967-1968	819
1968-1969	814
1969-1970	643
1970-1971	844

LES COMMUTATIONS DE LA PEINE DE MORT DEPUIS 1967

Question n° 2129—**M. Robinson:**

Depuis la commutation de la peine de mort en décembre 1967, combien de condamnés à mort ont été condamnés à l'emprisonnement à vie et combien d'entre eux, s'il en est, ont été libérés sur parole?

L'hon. Jean-Pierre Goyer (Solliciteur général): Depuis le mois de décembre 1967, vingt condamnés ont bénéficié d'une commutation de la peine de mort en emprisonnement à vie et l'on n'a encore accordé la libération conditionnelle à aucun d'entre eux. Ce chiffre comprend 17 condamnés à la peine de mort avant le 29 décembre 1967.

LES COMMUTATIONS DE LA PEINE DE MORT PAR ANNÉE DEPUIS 1961

Question n° 2130—**M. Robinson:**

Pour chacune des années 1961 à 1971 (à cette date) inclusive, combien de criminels condamnés à mort au Canada, ont vu leur peine commuée en emprisonnement à vie?

L'hon. Jean-Pierre Goyer (Solliciteur général): 1961, 10; 1962, 2; 1963, 6; 1964, 3; 1965, 7; 1966, 5; 1967, 4, 1968, 17; 1969, 1; 1970, 1; 1971 à cette date, 1.

N.B.: Le chiffre pour 1968 indique qu'à la suite de la modification de la loi qui limitait l'application de la peine de mort à certains meurtres, la sentence de ceux qui n'ont

pas commis un crime punissable de mort en vertu de la nouvelle loi a été commuée en emprisonnement à vie.

LE PENSIONNAT DES INDIENS À AMOS (QUÉ.)

Question n° 2162—**M. Laprise:**

Le gouvernement envisage-t-il d'apporter des améliorations ou des transformations quelconques au Pensionnat des Indiens d'Amos? Dans l'affirmative, quand le fera-t-il et de quelle nature seront-elles?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Le ministère n'envisage pas de faire de réparations majeures au foyer scolaire d'Amos. Au cours de l'année dernière, nous avons effectué des modifications et des réparations importantes au système d'approvisionnement en eau. Cette année, nous faisons peindre l'intérieur du foyer scolaire.

L'ASSURANCE-CHÔMAGE—LES DEMANDES DE PRESTATIONS EN Î.P.-É.

Question n° 2190—**M. McQuaid:**

1. Au cours des années 1968, 1969 et 1970, combien de demandes de prestations d'assurance-chômage a-t-on reçues de la province de l'Île du Prince-Édouard?

2. Combien des demandes reçues au cours des années susmentionnées a-t-on approuvées chaque année?

3. Au cours de ces mêmes années, quel montant a-t-on versé à l'Île du Prince-Édouard sous forme de prestations d'assurance-chômage?

L'hon. Bryce Mackasey (ministre du Travail): 1. Nombre de demandes initiales reçues 1968-1969, 11,122; 1969-1970, 10,439; 1970-1971, 11,286.

2. Périodes de prestations établies 1968-1969, 10,053; 1969-1970, 9,104; 1970-1971, 10,819.

3. Prestations versées 1968-1969, \$3,852,078; 1969-1970, \$3,853,391; 1970-1971, \$4,510,024.

L'ÉTUDE DES MÉTHODES FINANCIÈRES DU GOUVERNEMENT DE LA C.-B.

Question n° 2198—**M. Mather:**

La Banque du Canada a-t-elle envoyé un représentant en Colombie-Britannique afin d'étudier les procédés de cette province en matière de finances et, dans l'affirmative, ce représentant est-il toujours en Colombie-Britannique et a-t-il présenté des rapports à la Banque du Canada?

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): En raison de l'importance croissante de Vancouver en tant que centre financier, le Département des valeurs de la Banque du Canada a nommé un représentant à Vancouver en mars 1968 et y maintient un représentant depuis lors. Ce représentant à Vancouver se tient constamment au courant de l'évolution des marchés financiers de la région; dans l'exercice de ses fonctions, il reste en relations étroites avec le monde des banques, des placements et des affaires, ainsi qu'avec les fonctionnaires provinciaux et municipaux. L'agent de la Banque du Canada à Vancouver entretient de nombreux rapports avec la population locale; des fonctionnaires de la Banque du Canada à Ottawa font périodiquement des visites afin de se tenir au courant de ce qui se passe dans la région.